

Nombre de conseillers titulaires présents : 28 / Nombre de conseillers titulaires absents : 3
 Nombre de conseillers suppléants présents dotés du droit de vote : 1 / Nombre de procurations : 2
 Nombre de votants : 31

Ailleux : MULTEAU Jean-Marie, BENOIT Roland (suppléant sans pouvoir de vote)
Arthun : BALDINI Josiane, CHENOT Claude (suppléant sans pouvoir de vote)
Boën sur Lignon : ROCHETTE Pierre-Jean, CHAZELLE Laure, JANUEL Roland, DECHAVANNE Alice, REGEFFE Robert, SOULIER Mathilde, MOULLIER Lucien,
Bussy-Albieux : VIAL Bernard,
Cezay : COUDOUR Hubert, CHARRET Claude (suppléant sans pouvoir de vote)
Débats Rivière d'Orpra : BARTHELEMY André, CHARBONNIER Jean-Louis (suppléant sans pouvoir de vote)
Leigneux : MIOCHE Bernard, PEAN Laurent (suppléant sans pouvoir de vote)
L'Hôpital sous Rochefort : GUILLIN Dominique, COSTON Pascal (suppléant sans pouvoir de vote)
Marcilly le Châtel : GOUBY Thierry, BOURSIER Adeline
Marcoux : VERDIER Pierre, JUSTE Bernard (suppléant sans pouvoir de vote)
Montverdun : BRUN Michel, MATRAT Martine,
Sail sous Couzan : BUISSON Ludovic, DAVAL Christine,
Saint Etienne Le Molard : JOURJON Michelle, FOREST Pierre,
Saint Laurent-Rochefort : THOMAS Gilles, REYNAUD André (suppléant sans pouvoir de vote)
Saint Sixte : ESSERTEL Philippe,
Sainte Agathe la Bouteresse : DREVET Pierre, PARDON Nicole
Sainte Foy Saint Sulpice : MIOMANDRE Mickaël,
Trelins : DURRIS Roland (suppléant)
 Excusés : LEFEBVRE Georgette (Bussy-Albieux), DEMONCHY Jean-Maxence (St Sixte)

Mandants	commune	Mandataires	commune
PERRIN Danie	Marcilly le Châtel	BOURSIER Adeline	Marcilly le Châtel
CHARLIN Emmanuel	Montverdun	MATRAT Martine	Montverdun

M. le Président, Maire de Ste Agathe la Bouteresse, accueille les participants pour cette dernière réunion du conseil communautaire dans son village. Comme chacun peut le constater, la salle des fêtes a été refaite, il ne manque plus que l'installation de volets roulants pour terminer l'investissement sur ce bâtiment qui avait, à l'époque, été construit de manière bénévole. Il précise ensuite que sur le site Imérys, la partie énergie avec Luxel sera en fonctionnement au mois de mai/juin 2017 ; pour le projet important pour le territoire de site nature et loisirs en face, une étude de faisabilité va être conduite. Par ailleurs, le COCA, contrat communal d'aménagement avec le Département prévoit le financement des travaux importants pour l'école, l'aménagement du bourg et du terrain de foot sur plusieurs années.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 11 octobre 2016

M. le Président soumet à l'assemblée le compte-rendu du précédent conseil joint à la convocation. Celui-ci n'appelant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité après vote à mains levées.

2. Environnement - Avenant à la convention pour la fourrière animale pour suppression de l'indice de révision

M. le Président présente à l'assemblée un projet d'avenant à la convention initiale passée avec la pension du Domaine des Mûriers, à St Etienne le Molard, pour suppression de l'indice de révision au montant forfaitaire de 0,42 euros par habitant chaque 1^{er} janvier, indice porté à l'article 8.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées, à l'unanimité, l'avenant à la convention tel que proposé est validé.

3. Château de Goutelas : attribution du lot électricité dans le cadre des travaux de mise en confort des chambres du 2^{ème} étage

Mme Christine DAVAL, Vice-Présidente, rappelle à l'assemblée qu'au conseil du 11 octobre dernier 4 des 5 lots de travaux prévus avaient été attribués. Des éléments techniques complémentaires étaient attendus pour le lot électricité s'agissant de l'option. Au vu des réponses reçues, Mme la Vice-Présidente propose d'attribuer le dernier lot électricité à l'entreprise Gayraud pour un montant de 5 485 € HT. Le montant total des travaux de cette 2^{ème} tranche de travaux s'élève ainsi à 54 399,35 € HT.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées, à l'unanimité, le lot électricité est attribué à l'entreprise Gayraud pour un montant de 5 485 € HT.

4. Complexe sportif :

a. Avenant ou marché complémentaire aux marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre

M. Thierry GOUBY, 1^{er} Vice-Président rappelle que ce chantier avance, peut-être pas toujours aussi vite qu'on le souhaiterait. Il reste un certain nombre de choses à traiter. Il rappelle ainsi les montants attribués pour les 10 lots de travaux en conseil du 10/03 pour un total de 394 243,26 € HT, ce total avait la particularité pour le lot menuiseries d'inclure et la menuiserie bois et la menuiserie alu ; il aurait donc dû être ramené à 376 243,96 € HT. Il rappelle par ailleurs les avenants validés jusqu'alors pour un montant de 29 277,54 € HT ; il rappelle également que 2 lots ont été réceptionnés, étanchéité toiture et désamiantage, soit – 2 700 € HT.

Il présente aujourd'hui un marché complémentaire pour le lot maçonnerie compte tenu des aléas découverts en cours de ce chantier de rénovation de l'ancien (épaisseur de dalles, sorties de tuyaux). Il s'élève à 6 746,62 € HT pour l'entreprise Chazelle Bonfils.

Il informe l'assemblée qu'à ce jour, le montant des dépenses réalisées est de 405 649,88 € HT soit une hausse de 7,82% par rapport aux 376 243,96 € qui auraient dû être attribués.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées, à l'unanimité, Mme Laure CHAZELLE ne prenant pas part au vote, le marché complémentaire d'un montant de 6 746,62 € HT est accordé à l'entreprise Chazelle Bonfils.

S'agissant du marché de maîtrise d'œuvre, M. le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée que des éléments reçus seulement la veille n'ont pas permis de finaliser la réception de tous les lots et de rencontrer le maître d'œuvre. Ce point-là devra donc être à nouveau inscrit au conseil de décembre. Il souhaite toutefois faire remarquer qu'à ce jour, on ne peut pas considérer le chantier comme terminé, les 2 jours supplémentaires de travaux programmés pendant les vacances de la Toussaint n'ont pas permis que l'ensemble des retouches et problèmes soient résolus. Au final, malgré les 3 jours qu'a duré l'immobilisation du gymnase, on n'a toujours pas l'ensemble de la finalisation de ces travaux et d'autres soucis sont depuis apparus dans le fonctionnement, par exemple au niveau de la plomberie, pour les douches avec un débit d'eau insuffisant. Il est donc souhaité organiser une rencontre avec le maître d'œuvre pour voir comment avancer sur ce dossier.

Par rapport à cette situation, M. le 1^{er} Vice-Président considère donc que certaines missions ne donnent pas satisfaction, comme déjà évoqué, notamment le suivi et l'organisation du chantier. Il est donc proposé d'organiser une rencontre avec la maîtrise d'œuvre dont le marché initial était de 75 650 € HT sur les 850 000 € HT de travaux estimés initialement pour les 3 phases, incluant donc l'extension du gymnase A qui a dû être abandonnée depuis.

Il faut que le conseil de début décembre puisse valider ces informations de fin de chantier de façon définitive.

b. Information sur le déroulement du chantier de réalisation de l'aire d'athlétisme

M. le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée du bon avancement du chantier de l'aire d'athlétisme. La météo n'a pas permis de réaliser le revêtement cette semaine. Il rappelle que le montant des travaux est à ce jour estimé à 164 564,93 € HT, tenant compte des moins et plus-values décidées en cours de chantier (béton, talus planté et non plus enherbé...). Des choix ont en effet été décidés pour faciliter le futur entretien des espaces verts bordant la piste compte tenu des pentes en présence. L'enveloppe initiale est respectée.

M. Pierre VERDIER, Maire de Marcoux, souligne la grande qualité du travail de l'entreprise Reflets Verts, de Sail sous Couzan.

M. le 1^{er} Vice-Président souligne en effet que la décision de relancer la consultation pour ce lot a été bénéfique, tant du point de vue financier que du point de vue de la réactivité du prestataire.

5. Finances

a. Décisions budgétaires modificatives budget général et budget annexe parc d'activités de Champbayard

M. le 1^{er} Vice-Président présente à l'assemblée des décisions budgétaires modificatives nécessaires en cette fin d'année.

Dans un premier temps, s'agissant du budget annexe du parc d'activités de Champbayard, il rappelle à l'assemblée que lors du vote de celui-ci, un montant de vente avait été prévu qui n'a pas pu se réaliser à ce jour compte tenu du décalage dans la réalisation effective des ventes, les dépenses des

travaux liés aux ventes n'ont pas non plus été réalisées. Ceci entraîne une variation des stocks et un moindre remboursement de ce budget au budget général.

La décision modificative proposée sur le budget annexe du parc d'activités de Champbayard est donc la suivante :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		
605	Achat de travaux	- 72.390,00 €
RECETTES de FONCTIONNEMENT		
71355/042	Variation des stocks	+ 67.610,00 €
7015	Vente de terrains aménagés	- 140.000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
3555/040	Terrains aménagés	+ 67.610,00 €
168751	Autres dettes groupement de rattachement	- 67.508,67 €
1641	Remboursement capital emprunt	- 101,33 €

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées, à l'unanimité, la décision budgétaire telle que présentée est adoptée.

Dans un second temps, M. le 1^{er} Vice-Président présente la décision budgétaire modificative nécessaire sur le budget général :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		
65737	Autres établissements publics locaux	+ 7.000,00 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 300,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 18.560,00 €
RECETTES de FONCTIONNEMENT		
73111	Taxes foncières et d'habitation	- 26.726,00 €
7318	Autres impôts locaux	+ 15.466,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
2115 op 36	Terrains bâtis	- 80.000,00 €
2041412	Subventions d'équipement versées aux communes	+ 40.000,00 €
2313 op 11	Constructions en cours	+ 5.500,00 €
2188 op 11	Autres immobilisations corporelles	+ 8.900,00 €
27638	Autres établissements publics locaux	- 18.206,23 €
2148 op 33	Autres constructions sur sol d'autrui	- 13.752,96 €
020	Dépenses imprévues investissement	- 9.949,48 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
27638	Autres établissements publics locaux	- 67.508,67 €

Elle porte notamment sur le coût de fonctionnement pour la piscine de Feurs en Forez sous-estimé puisqu'il doit passer à 32 000 €. Il signale également une moindre recette à encaisser au niveau de la taxe d'habitation (TH) de - 26 726 €, malgré notre prudence lors de l'élaboration du budget, compensée par des rôles supplémentaires au titre de 2015.

A la demande de M. VERDIER de disposer de plus d'explications sur le montant de la dépense supplémentaire pour la piscine, M. le 1^{er} Vice-Président précise qu'une somme de 25 000 € avait été inscrite et que le montant nécessaire est aujourd'hui estimé à 32 000 €. Il rappelle que le calendrier de la piscine est déterminé, non pas en lien avec l'année civile, mais en lien avec l'année scolaire. Il ne s'agit pas d'une augmentation des frais de transport mais d'un ajustement des coûts de fonctionnement compte tenu du nombre de classes et donc du nombre de séances prévues d'ici cette fin d'année 2016. D'une année à l'autre, le planning est élaboré par l'Education Nationale en lien avec la piscine, le nombre et la composition des classes et d'élèves peut varier ainsi que la répartition des séances sur l'année. C'est un élément qu'on ne maîtrise pas sur l'année civile à la construction du budget.

A la demande de M. Robert REGEFFE, il est précisé que la baisse de TH est liée à la non compensation par l'Etat des exonérations qu'il a décidées. Il est rappelé que le montant total inscrit en recettes au BP 2016 des taxes ménages était de 1,9 millions d'€.

En section d'investissement, la décision permet de régulariser la décision prise pour la participation à l'acquisition de la grange face au cinéma par la commune de Boën, de tenir compte du moindre remboursement du budget annexe du parc de Champbayard et des dépenses supplémentaires pour le gymnase.

A la demande de Mme BOURSIER, conseillère communautaire à Marcilly le Châtel, il est rappelé que ces écritures s'équilibrent entre elles.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées, par 30 voix pour et une abstention, la décision budgétaire telle que présentée est adoptée.

b. Avis sur deux demandes de fonds de concours

M. le Président informe l'assemblée de l'arrivée de deux demandes de fonds de concours des communes de Bussy-Albieux et L'Hôpital sous Rochefort, demandes qui ont été présentées en bureau communautaire la semaine dernière et ont occasionné quelques débats. Il rappelle que les fonds de concours ont été suspendus et n'ont pas été pris en compte dans notre budget 2016. Lors du vote réalisé en bureau, la grande majorité des présents s'est opposée aux 2 demandes exprimées. Il demande aux communes concernées, à savoir Bussy-Albieux et L'Hôpital sous Rochefort, si elles souhaitent apporter des compléments d'information.

M. Bernard VIAL, Maire de Bussy-Albieux, souligne qu'il n'était pas présent au dernier bureau communautaire, étant retenu par ailleurs à l'assemblée générale des maires de Montbrison. Il regrette d'ailleurs que la réunion de bureau ait été maintenue. Il n'a pas pu se faire représenter par sa suppléante, cette dernière s'étant cassée la jambe. Il souhaite faire remarquer au Président que ce dernier évoque le budget 2016 mais lors de la commission finances, présidée par M. Gouby, qui a précédé le bureau, les élus ont travaillé sur un budget prévisionnel 2017. C'est à ce titre là que sa commune demande un fonds de concours pour son école en RPI, regroupement pédagogique intercommunal, de 3 communes. Il rappelle qu'il a toujours voté pour les fonds de concours pour aider les communes, comme cela existe ailleurs. Il informe l'assemblée qu'il a travaillé à un COCA contrat communal d'aménagement avec le Département mais que l'école n'a pas pu y être incluse. Celle-ci suppose des travaux de mise aux normes pour lesquels il a besoin d'argent. Il trouve que le budget 2017 présenté n'était pas si mauvais que ça, estimant qu'il s'agit d'argent de notre territoire et que s'il obtient ce fonds de concours, il sera dépensé pour des gens de notre territoire, ça restera sur notre territoire et n'ira pas dans le « panier de la mariée » au risque de ne jamais revenir en ce qui le concerne. Il préfère que l'on prenne dans les dépenses imprévues pour voter ces fonds de concours pour 2017 en ce qui le concerne. Il rappelle que « c'est de l'argent des gens qui habitent notre territoire, qui n'a pas été volé ».

M. Dominique GUILLIN, Maire de L'Hôpital sous Rochefort, rappelle qu'il n'était pas là à la mise en place des fonds de concours et quand la décision a été prise en décembre 2014 de suspendre les fonds de concours, fraîchement élu, il ne savait malheureusement pas trop de quoi il était question. Il ne souhaite pas revenir là-dessus. Il a quand même été dit le 11 décembre 2014 que la suspension des fonds de concours après avis de la CLETC commission locale d'évaluation des transferts de charges était adoptée pour 2015 après en avoir délibéré par 4 abstentions, 2 voix contre et 30 voix pour. Aujourd'hui en 2016, il constate qu'il y a eu 11 communes qui ont pu avoir un fonds de concours. Il ne comprend pas, du point de vue équité, que toutes les communes ne puissent pas prétendre à ce fonds de concours.

M. le Président répond aux arguments présentés en regrettant les propos tenus s'agissant de la « robe de la mariée » et en rappelant que 2 millions d'euros ont dû être empruntés, alors que les dépenses du THD n'ont pas encore été réalisées et qu'elles nécessiteront un nouvel emprunt du même ordre, la situation n'est donc pas si belle que ça. Il rappelle que le budget 2016 tel qu'actuellement voté ne prévoit pas de fonds de concours, il rappelle que le territoire continue, les propos tenus donnent l'impression d'un couperet qui tombe alors qu'on va continuer à construire un territoire. Il ne comprend pas cette attitude de vouloir se presser. Les fonds de concours continueront à exister. Il est tout à fait opposé à une modification de notre budget 2016.

M. GUILLIN souligne qu'en 2012, alors que deux fonds de concours étaient prévus pour la somme de 100 000 €, la commune de Ste Agathe la Bouteresse a pu bénéficier d'un 3^{ème} fonds de concours de 50 000 € cette même année. Il y a donc déjà eu des dérogations.

M. le Président rappelle à l'assemblée que ce fonds de concours a en effet été attribué pour le site communal d'Iméry, dont l'intérêt communautaire n'avait pas été voté. Il rappelle que la commune a apporté 300 000 € sur ses fonds propres pour acquérir le foncier et espérer pouvoir développer le projet aujourd'hui tel que connu en faveur du développement de tout le territoire.

M. le 1^{er} Vice-Président souhaite rappeler pourquoi la CLETC avait proposé d'arrêter ces fonds de concours. Il rappelle l'étude prospective budgétaire et la priorité qui a été donnée aux investissements communautaires que sont Goutelas, le gymnase, le THD et il n'était pas possible et envisageable de poursuivre nos dépenses d'investissement à ce rythme-là en poursuivant les fonds de concours. C'est un choix qui a en effet été proposé de dire, on met en priorité les infrastructures communautaires et si la « manne » revient un jour on reverra la situation. Il rappelle que des hausses d'impôt importantes ont été décidées ces deux dernières années sans inscrire les fonds de concours, qu'on ne pouvait pas se permettre à ces budgets 2015 et 2016. Il voudrait donner le montant de la

solution aérienne sera mise en oeuvre sans frais supplémentaires à l'administré, les coûts étant mutualisés sur tout le projet à l'échelle départementale.

M. le 1^{er} Vice-Président souhaite que ce type de questions et de présentation détaillée puisse se faire lors des prochaines réunions du groupe projet plutôt qu'en conseil communautaire.

M. REGEFFE présente l'avancement du projet du THD par point de mutualisation :

- le PM de Boën sera finalement implanté vers le centre technique municipal
- le PM de Marcoux sera finalement implanté à l'entrée du bourg de la commune
- le PM de Sail est inchangé dans le parc municipal des Places, de même dimension qu'à Boën
- le PM de Ste Agathe sera finalement implanté à proximité de la mairie.

Il rappelle donc que la restitution de l'étude détaillée du PM de Marcoux s'est faite le matin même, que le lancement de l'étude détaillée du PM de Ste Agathe s'est fait la veille, et que la restitution de l'étude détaillée du PM de Boën est attendue en janvier prochain, après avoir pris du retard.

Par rapport au plan de déploiement prévisionnel de la fibre tel qu'initialement adopté, il rappelle que l'ordre imaginé était Boën, Marcoux, Sail sous Couzan, Ste Agathe la Bouteresse, Montverdun, le 2^{ème} PM de Boën et le dernier pour Arthun. La fin des travaux pour le territoire est prévue en 2018. Il rappelle que le paiement des collectivités intervient à validation du procès-verbal de réception.

Concernant l'adressage, M. REGEFFE rappelle qu'une prochaine réunion du groupe projet est prévue le mardi 15/11 à 19h30 à Boën. Cette réunion est ouverte à toutes les communes intéressées, y compris les communes limitrophes. L'objectif de cette réunion est de faire une démonstration du service qui sera proposé par la communauté d'agglomération avec leur outil de SIG système d'information géographique. Il s'agit d'une application web qui sera gratuite, l'assistance des services communautaires sur le terrain supposera en revanche une prestation forfaitaire restant à déterminer.

M. Le Président remercie M. REGEFFE et souligne en effet que ce chantier est loin d'être terminé.

7. Questions diverses

a. Annulations redevances ordures ménagères

M. le Président soumet à l'assemblée des admissions en non valeur pour un montant de 2 966.42 euros et pour poursuites infructueuses de 33.50 euros. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité après vote à mains levées.

M. le 1^{er} Vice-Président souhaite rajouter que suite à la décision prise de remettre en place le système des fonds de concours, les communes qui souhaitent déposer leur demande de fonds de concours vont devoir procéder à une délibération de leur conseil municipal avant le conseil du 07/12.

M. le Président informe l'assemblée des prochaines dates de réunions prévues. Il précise qu'il est proposé d'avancer le dernier conseil communautaire à 19h30 pour le prolonger par un repas.

M. Pierre-Jean ROCHETTE, Maire de Boën sur Lignon et Vice-Président, souhaite faire une remarque, pour selon que l'ordre du jour de la réunion était riche, le timing a été bien tenu et il se dit ravi que nous ayons trouvé une solution pour les fonds de concours. Il précise qu'il n'a pas pris part aux débats, la ville de Boën étant embarrassée dans ce dossier, mais il a pu constater que l'assemblée avait bien fait la part des choses et il l'en remercie.

Il souhaite revenir sur la visite du président de Région M. Laurent Wauquiez à Boën la semaine dernière pour annoncer le maintien et la réparation de la ligne ferroviaire. La mobilisation locale a porté ses fruits. Le combat mené par les élus du territoire, et notamment par Robert Regeffe pour notre communauté, a porté ses fruits. Nous sommes à l'origine d'un montage qui fera jurisprudence avec un cofinancement du Département et des futures collectivités qui assure l'avenir de cette ligne et de notre gare, comme l'a souligné le Président Wauquiez. Il tient à remercier tous les membres de l'assemblée pour cette mobilisation sur ce dossier. Il estime que si nous étions restés dans le silence, nous ne parlerions plus de cette ligne.

M. BRUN souhaite rajouter et souligner qu'il a rarement vu un homme aussi pugnace, aussi volontaire que Robert REGEFFE qu'il souhaite remercier et applaudir pour ce très bon boulot.

Ce dernier remercie l'assemblée mais relativise sa participation somme toute modeste, car c'est bien la mobilisation de tous qui a permis d'aboutir sur ce dossier. C'est bien la somme de toutes ces interventions qui a fait bouger la Région.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10. M. le Maire invite au verre de l'amitié offert par sa commune.

6. Très haut débit : information sur l'avancement des travaux et sur l'adressage

M. REGEFFE, conseiller communautaire référent sur ce dossier rend compte de l'avancement de ce projet. Le matin même, en réunion à Marcoux, a eu lieu la réception des conclusions de l'avant-projet dit détaillé. Après toutes les phases d'étude, validation de tous les dispositifs, tous les projets de la commune, calcul de tous les aspects techniques, ce matin ont été donnés tous les détails du nombre de km enterrés ou aériens.

M. VERDIER a jugé la réunion très intéressante puisqu'elle a permis de mesurer la réalité de la situation. Il y a quelques nouveautés avec des contraintes plus fortes pour utiliser les poteaux existants. Par rapport à la population, il va falloir en effet expliquer ce surcroît de poteaux. Il faut pousser à une bonne coordination des entreprises intervenant sur des chantiers, comme celui important à venir de la Bombarde. Il n'y a pas d'obstacles majeurs sur le point de mutualisation de Marcoux suite à la réunion de ce matin, PM qui concerne aussi Marcilly et Trelins. Les travaux devraient démarrer dans l'hiver : poteaux à planter, génie civil ...

M. REGEFFE suggère aux élus des communes qui vont à leur tour rentrer dans cette phase du travail, de faire confiance, même si tout n'est pas encore parfait. La méthode est compliquée, il faut être attentif à tous les documents sur lesquels une réflexion est entreprise sur la commune. Il faut se consacrer sur les problèmes communaux et les évoquer au fur et à mesure, en essayant d'anticiper le plus possible même si les conséquences peuvent paraître lointaines. Les investissements prévus dans le THD sont structurants pour la période des 25-30 prochaines années. Il faut que l'infrastructure de départ soit suffisamment dimensionnée même si tous les branchements ne sont pas réalisés immédiatement ; les dépenses de génie civil ne doivent pas être sous-estimées.

M. REGEFFE conseille de ne pas se laisser impressionner par toute la communication entreprise sur ce projet, il s'agit pour les élus des communes de bien poser les questions au fur et à mesure des éventuels problèmes qu'ils peuvent rencontrer et de ne pas hésiter à insister tant qu'une réponse claire n'a pas été apportée. Il insiste plus particulièrement pour les communes qui sont en périphérie de notre zone. Le sujet est très technique. Une fois les conclusions de la phase d'étude détaillée présentées et adoptées, la phase de travaux peut démarrer. C'est le début du processus, qui peut connaître tous les aléas inhérents à n'importe quel chantier. Il précise que le chantier peut durer, que même si la mise à disposition des équipements est annoncée, ce n'est pas encore « gagné », il y a des procédures administratives, des procédures pour commercialiser, liées notamment à l'ARCEP. Les délais se cumulent et c'est pourquoi il est proposé de ne pas créer de la frustration en communiquant trop tôt aux administrés, une fois les travaux terminés, le raccordement de l'abonné ne sera pas possible aussitôt. Il relate à cet effet l'expérience d'une réunion organisée à St Just St Rambert où l'outil annoncé (application web) n'était pas opérationnel en séance. La communication devra être décidée conjointement entre la commune, la communauté et le SIEL pour ne pas créer d'embarras.

M. VERDIER suggère tout de même qu'un message soit passé auprès des habitants et qu'il faut préparer la population, afin d'accepter la livraison de la prise chez eux, même s'ils n'en ont pas besoin à court terme. Il redoute que beaucoup de gens refusent la prise et après cela sera beaucoup plus compliqué.

M. REGEFFE rappelle l'engagement qui est pris et qui est celui d'une livraison gratuite des prises chez l'habitant, projet payé par la collectivité. Cela signifie concrètement que la fibre est amenée jusqu'au boîtier de la rue et que si la personne ne le demande pas, effectivement, la fibre n'est pas tirée jusqu'au domicile. Il rappelle qu'il n'y a pas obligation de prendre un abonnement même si on fait faire l'installation de la prise.

Par rapport à ce qui a pu être dit au cours de la séance, il réaffirme qu'il n'y aura pas de différences de traitement entre les différents administrés du territoire, le projet départemental étant bâti sur le raccordement total de tous les habitants, qu'on soit au fin fond d'un territoire ou non. Il rappelle l'originalité de ce projet départemental au niveau national que de viser à permettre un accès à la fibre pour tous les habitants. Il rappelle que ce projet de 278 millions d'euros a reçu le soutien de 69 millions d'euros de l'Etat sous condition de cet accès garanti à tous. Il rappelle que l'investissement est lissé sur tout le territoire, il n'est pas différencié par territoire. Pour toutes les prises qui auront été repérées dans les différentes phases d'avant-projet, l'accès sera gratuit jusqu'en 2022 pour les demandes des particuliers. En cas contraire, l'accès sera payant.

A la demande de M. GUILLIN, rappelant que la fibre est amenée jusqu'en limite de propriété, d'avoir des précisions sur le raccordement chez l'habitant via la parcelle privée, en souterrain ou en aérien, M. REGEFFE précise que si jamais la gaine souterraine, qui était imaginée, s'avère bouchée, la

dette par habitant en 2015 : on était à 97 euros par habitant en 2015, on passe en 2016 à 232 euros par habitant, ce qui est normal car lié à l'emprunt décidé pour le THD. Ce dernier va nous plomber notre capacité d'investissement pendant un moment mais c'est un choix qui a été pris tous ensemble sur ce mandat et c'est pour ça qu'on n'a pas pu rajouter en plus les fonds de concours. La priorité est vraiment restée sur l'investissement communautaire. M. le 1^{er} Vice-Président ne se positionne pas par rapport aux demandes particulières de ces 2 communes mais par rapport à l'état des finances communautaires et à ce qu'on peut et souhaite faire, tout en restant dans une situation financière suffisamment saine pour ne pas donner lieu à des trop grosses hausses de taux d'imposition pour les administrés.

M. VERDIER pense que le débat est important et qu'il faut y passer du temps. Il regrette que des simulations n'aient pas été faites sur le budget en incluant ces 2 fonds de concours. Des communes ont eu l'opportunité de bénéficier des fonds de concours pour leurs projets quand elles en avaient besoin, et il ne voit pas pourquoi, aujourd'hui, 2 communes qui arrivent avec des projets, qui sont encore plus durs à financer qu'à l'époque, ne seraient pas aidées. Il estime qu'on « noie le poisson » avec le THD. « A Montbrison, il y aura aussi le THD et ils seront aussi endettés que nous ».

M. Michel BRUN, Maire de Montverdun, pense qu'on a un devoir de solidarité vis-à-vis de ces deux petites communes qui n'ont peut-être pas des trésoreries de très haut niveau et il pense que l'on doit être capable, aujourd'hui, à l'heure de ce changement prévisionnel d'intégration avec Loire Forez, de les aider. Il n'est pas sûr que ces deux dossiers soient prioritaires dans le cadre du regroupement territorial, or ces travaux vont devoir être faits, pour les habitants des villages. Il apporte tout le soutien de Montverdun dans ces opérations.

Mme CHAZELLE demande comment le budget serait équilibré si les fonds de concours étaient votés ce soir ; elle demande qu'on lui confirme que ces opérations ne sont pas inscrites au budget.

M. GUILLIN souligne que des dépenses imprévues pour 300 000 € ont été inscrites sur le budget prévisionnel 2017.

M. Lucien MOULLIER, conseiller communautaire pour Boën sur Lignon, souhaite donner sa position publiquement. Il a toujours été pour les fonds de concours puisque c'est sur sa proposition et celle d'autres élus à l'époque que ces fonds de concours ont été institués. Il n'a pas changé d'avis, il s'agit d'une question de solidarité vis-à-vis de l'ensemble des communes de ce territoire. 11 communes en ont déjà bénéficié comme vient de le rappeler M. le Maire de L'Hôpital sous Rochefort. Il ne trouve pas très raisonnable de comparer les 100 000 euros de fonds de concours aux 2 millions du THD. Il est donc favorable à ce que le conseil communautaire approuve la demande de ces deux communes pour leurs fonds de concours.

M. le 1^{er} vice-Président répond que le résultat de clôture extrapolé pour 2016 est de 1,37 millions d'euros sur la section d'investissement, hors dépenses de 2 000 000 euros pour le THD budgétées mais non réalisées alors que l'emprunt de 2 millions a été débloqué ; le « déficit » est donc de l'ordre de 500 000 euros compte tenu des travaux en cours. Il remercie Mme Chazelle pour sa question sur le budget. Il rappelle en effet qu'un budget, quand il est voté, doit être équilibré au vu des dépenses inscrites. Quand il est fait état des dépenses imprévues de fonctionnement par M. GUILLIN, il s'agit des estimations pour le budget 2017, mais pas celles du budget 2016. Pour rajouter aujourd'hui une dépense d'investissement de 100 000 euros sur le budget 2016, il ne sait pas comment la financer. Les dépenses prévues en investissement ont été réalisées : gymnase, pôle associatif, pour certaines opérations il y a des restes à réaliser ; il ne voit pas comment amputer sur les lignes actuelles du budget 2016, si ce n'est hypothéquer encore plus l'avenir du THD sur ce territoire qu'il va bien falloir payer. Il considère que le THD masque la réalité de l'exercice ; l'emprunt de 2 millions nous ayant servi d'avance de trésorerie.

M. André BARTHELEMY, Maire de Débats Rivière d'Orpra, est favorable aux 2 fonds de concours des 2 communes. Ces projets sont aboutis, si les communes doivent attendre la nouvelle communauté d'agglomération, elles vont perdre 1 an, voire 2 à 3 ans. Il est bien de pouvoir aujourd'hui leur donner un coup de pouce pour 50 000 euros

M. VIAL confirme les propos de M. BARTHELEMY. Il remercie le Président du Département pour ses subventions mais rappelle que le dossier du COCA est déposé depuis 5 ans quand même. Dans des petites communes comme Bussy, il n'y a pas forcément plus de moyens qu'à la communauté. Il souligne qu'il est confronté à la mise en sécurité de son école du RPI de 3 communes sous peine de sa fermeture ; il ne voit pas comment M. BERTHEAS, certainement très sympathique, pourrait lui donner immédiatement une décision favorable dans l'avenir du futur territoire. Il ne connaît pas le budget de Loire Forez. Pour ce qui est de la solidarité, par rapport au THD, que personne n'a pour l'instant, il craint que des économies soient réalisées sur la desserte des exploitations agricoles ou

des fermes isolées. Il craint qu'une fois les villes desservies, pour des raisons d'économie, on évite d'aller dans le monde rural pour faire des économies, une fois qu'on est servi. Il ne trouve pas normal de revenir sur la question de la solidarité des 18 communes.

M. Hubert COUDOUR, Maire de Cezay, souhaite lui aussi exposer son avis. Il a toujours été contre les fonds de concours. Depuis le début, il a fait partie des 3 qui ont voté contre la mise en place des fonds de concours. Il craignait en effet d'en arriver à cette foire d'empoignes à laquelle il assiste ce soir, parce que tout le monde veut son fonds de concours. En tant que Maire de Cezay, il n'a pas demandé de fonds de concours pour sa commune, il aurait pu mais il rappelle que priorité doit être donnée aux projets communautaires par rapport aux projets communaux. Les communes doivent faire avec les moyens dont elles disposent. Il n'a jamais voté pour les demandes qui ont été faites, il s'est toujours abstenu non pas parce qu'il était contre le projet de la commune mais parce qu'il était contre les fonds de concours. Il continue à être contre les fonds de concours ; même si ce soir, 2 communes l'obtiennent, il y en aura encore 5 qui ne l'auront pas eu. Il souligne par ailleurs que pour ces projets dont les travaux ne vont pas commencer avant 2017, les paiements des fonds de concours ne seront portés qu'au budget 2017 voire 2018 ; par conséquent il ne comprend pas pourquoi il faudrait inscrire ces demandes sur le budget 2016. Il rappelle que le budget 2017 sera voté par la nouvelle agglomération.

M. GUILLIN revient sur le fonds de concours attribué à la commune de Ste Agathe la Bouteresse qui n'a, à ce jour pas encore été débloqué. Il demande comment cela va se passer, ce n'est pas la communauté de communes du pays d'Astrée qui va payer les 50 000 euros. Si on vote ce soir 2 fonds de concours, ce n'est pas « l'Astrée » qui va les payer d'où l'équité.

M. Bernard MIOCHE, Maire de Leigneux, Vice-Président, entend les propos et comprend les positions des uns et des autres qui sont respectables. On parle d'équité, mais toutes les communes n'obtiendront pas de fonds de concours, il y a en eu 11, il en reste 7.

M. GUILLIN ne considère pas en effet que la participation au projet de la commune de Boën soit un fonds de concours et ne l'a pas incluse dans les 11 fonds de concours déjà engagés.

M. MIOCHE rappelle en effet la compensation imaginée avec la commune de Boën sur Lignon, pour la soutenir dans cette opération intéressant le pôle inter-associatif réalisé par la communauté en contrepartie de la totale mise à disposition de l'ancien gymnase, logement de gardien inclus, sans revenir sur l'attribution de compensation initialement calculée lors du transfert de charges en 2006. Il n'y avait pas d'autre solution que le fonds de concours pour participer à cette opération. Il ne s'agit pas spécialement d'une demande de Boën mais il fallait aussi régulariser cette mise à disposition. S'agissant de l'équité, M. MIOCHE estime qu'on n'y arrivera jamais. Il rappelle que la commune de Leigneux a bénéficié d'un fonds de concours. Il rappelle qu'on n'a pas cette somme de 100 000 euros sur le budget 2016 et qu'on n'a pas pouvoir pour voter le budget 2017.

M. GUILLIN demande comment le fonds de concours sera payé à Ste Agathe ; M. MIOCHE rappelle que comme le reste des engagements pris par la communauté, toutes les factures qui n'auraient pas été payés, ils seront honorés par la nouvelle agglomération.

M. le 1^{er} Vice-président rappelle qu'on est à deux mois de la fin de l'exercice 2016 et qu'on ne peut pas voter le budget 2017.

M. VERDIER suggère qu'un emprunt soit souscrit pour financer ces fonds de concours.

M. le Président ne juge pas raisonnable de souscrire un autre emprunt en plus des 2 millions d'euros pour le THD pour financer 100 000 euros de fonds de concours. Il souhaite clore le débat et proposer donc de soumettre la décision au vote. Il demande si des membres de l'assemblée souhaitent procéder à un vote à bulletin secret. Plus d'un tiers des membres présents en faisant la demande, il est décidé de procéder à bulletin secret.

M. le 1^{er} Vice-Président propose donc de formuler la question soumise à l'assemblée comme suit : « Etes-vous pour ou contre remettre le système des fonds de concours au titre de l'exercice 2016 ? » pour ne pas centrer le vote sur les dossiers des 2 communes. Il est finalement proposé de mettre au vote « Etes-vous pour ou contre remettre ces 2 fonds de concours au titre de l'exercice 2016 ? ».

M. le Président constate le résultat du dépouillement : 14 voix pour, 13 voix contre, et 4 bulletins blancs. Il devra donc être procédé à une modification du budget 2016.

c. Clôture de régies

M. le Président propose de clôturer la régie d'avances au 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, et par vote à mains levées, la proposition est adoptée à l'unanimité.